NOTICE DESCRIPTIVE COMPLÉMENTAIRE DU VÉHICULE

CAMION CITERNE POUR FEUX DE FORETS

TYPE : CCFM sur M 210 - 12 4X4 SP (avec pompe entraînée ou groupe motopompe)

Marque	:	RENAULT	Carrosserie	:	Incendie
Type	:	40BCA2-Version 30	P.T.A.C.	:	12.000 kg
Genre	:	V.A.S.P.			

Constructeur : CAMIVA - 689, Av. de Chambéry - 73231 SAINT-ALBAN-LEYSSE CEDEX

0 — GENERALITÉS

Châssis cabine : RENAULT
Type : 40BCA2-Version 30
Réceptionné suivant procès verbal des Mines enregistré sous le(s) numéro(s) :
RT 8046 du 3 Octobre 1996.

1 — CONSTITUTION GENERALE

Inchangée par rapport au véhicule de base

2 — POIDS ET DIMENSIONS

2.7. Empattement 3,050 m
2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche
2. 8.0. Total de 6.410 à 7.620 kg
2. 8.1. Sur essieu 1 de 3.520 à 4.210 kg
2. 8.2. Sur essieu 2 de 2.890 à 3.410 kg
2.9. Porte à faux AV : 1,300 m
2. 9.1. avec treuil hydraulique 1,655 m
2. 9.2. avec treuil électrique 1,620 m
2.10. Porte à faux AR :
2.10.2. Avec ferrures & accessoires 1,615 m

2.11. Longueur hors-tout de 5,761 à 5,965 m
2.11.1 avec treuil hydraulique de 6,116 à 6,320 m
2.11.2 avec treuil électrique de 6,081 à 6,285 m

2.12. Largeur hors-tout 2.430 m

3 — MOTEUR
4 — TRANSMISSION
5 — SUSPENSION
6 — DIRECTION
7 — FREINAGE

} Inchangé par rapport au véhicule de base

8 — CARROSSERIES

8.1. **Carrosserie châssis-cabine :**
Cabine : de 2 portes - 3 places, à 4 portes - 5 places.
AMENAGEMENT DU CHASSIS-CABINE
8.1. **Carrosserie équipement :**
— Ensemble citerne + coffres lateraux, monobloc, articulé sur le châssis.
— Plateforme AR solidaire du châssis recevant l'ensemble hydraulique et le dévidoir tournant
Citerne eau :
— en acier doux ou inox, ou résine armée.
— capacité suivant cahier des charges et dans la limite du PTAC du type du châssis.
Pompe incendie centrifuge :
— Entraînée par le moteur du véhicule à partir d'une prise de mouvement sur boite de vitesses. (version pompe).
— Sur groupe motopompe type 750-10 (version MP).
Dévidoirs :
1 dévidoir tournant de premier secours.
OPTIONS DIVERSES :
— 2e dévidoir de premier secours.
— Groupe motopompe HP supplémentaire
— Arceau de protection de cabine
— Potence pour manutention roue de secours
— Coffre supplémentaire sur citerne
— etc...

8.2. **Matériaux constituants :**
Tôle et profils acier soudés - Aluminium - Résine armée fibre de verre.

8.9. **Dispositif de protection latérale :**
Bénéficie de l'article 10.8 de l'arrêté du 19.12.1958 du fait de l'incompatibilité avec l'utilisation du véhicule en TOUT TERRAIN.
Si montage en OPTION, conforme à l'article 10.7 de l'arrêté précité.

8.10. **Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :**
Incompatible avec l'utilisation du véhicule en TOUT TERRAIN, bénéficie de l'article 10.3 de l'arrêté du 19.12.1958.

8.11. **Dispositif anti-projections :**
Véhicule dispensé du fait de son utilisation.

9 — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. à 9.6. Identique au véhicule de base.
9.3.2. Feux de position latéraux : 2 de chaque côté.
9.7. **Eclairage plaque d'immatriculation :** 1 feu indépendant.
9.8. **Dispositifs réfléchissants :**
9.8.1. Arrière : 2 du véhicule de base.
9.8.2. Latéraux : 2 de chaque côté.
9.8.3. Avant : véhicule de base.
9.9. **Feux de détresse :** véhicule de base.
9.10. **Feux marche AR :** véhicule de base.
9.11. **Feux de brouillard :**
9.11.1. Arrière : véhicule de base.
9.11.2. Avant : 2 en option
9.12. **Feux d'encombrement :**
9.12.1 Avant : véhicule de base.
9.12.2 Arrière : 2 feux latéraux.
9.13. **Dispositifs de signalisation complémentaire arrière :** sans objet.
9.14. **Feux spéciaux :**
— 1 feu tournant à éclats derrière cabine.
— 1 feu tournant à éclats AR en OPTION.
— 1 projecteur orientable intérieur cabine en OPTION.
— 1 projecteur de travail AR.

10 — DIVERS

10.1. **Accessoires :** Identiques au véhicule de base et complétés par :
10.1.4. Avertisseurs sonores :
10.1.4.1 Trompe électrique 2 tons normalisée
option : avertisseur électronique
10.2. **Marque d'identité :** identique au véhicule de base
Le véhicule CAMIVA est identifié par la plaque du châssis RENAULT.

11 — VISITES TECHNIQUES : Identique au véhicule de base

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées le 6 avril 1998 à la demande de la Société CAMIVA que le véhicule n° VF640BCA000000312 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'un aménagement de carrosserie incendie réalisé sur le véhicule :

— Marque : RENAULT
— Type : 40BCA2
— Version : 30

satisfait aux dispositions des articles R54 à R62, R69 à R91, R93 à R97 et R104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La notice descriptive complémentaire et le présent procès verbal ne peuvent être produits seuls à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule. Ils doivent être accompagnés du procès verbal de réception et du certificat de conformité du châssis RENAULT, type 40BCA2.

Chambéry, le 4 mai 1998
Le Technicien Supérieur
de l'Industrie et des Mines
B. CHAPUIS

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 8758
Lyon, le 4 mai 1998
Pour le Directeur,
l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Herfe Daurice représentant dûment accrédité de CAMIVA, Constructeur, certifie :
que le véhicule :

1	Genre	V.A.S.P.
2.	Marque	RENAULT
3.	Type - Version	40BCA2-30
4.	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série VF640BCA000	2104
5.	Carrosserie	INCENDIE
6.	Source d'énergie	GAZOLE
7.	Puissance administrative	17 CV
8.	Nombre de place assises (y compris le conducteur)	4
9.	Dimensions :	
	Largeur	2,430 m
	Longueur	6,320
	Surface	15,35
10.	Poids total autorisé en charge	12.000 kg
11.	Poids à vide en ordre de marche	7770 * kg
12.	Poids total roulant autorisé	15.500 kg
13.	Charge utile	4230 * kg
14.	Niveau sonore de référence	84. dBA
15.	Régime de rotation du moteur correspondant	1875 tr/min

* *à compléter en fonction de l'équipement.*

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype ci-dessus à fait l'objet et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) **Que ce véhicule** sort de nos Usines (magasins) le 22/7/02

pour être livré à DDSIS Savoie

Fait à ST ALBAN-LEYSSE le 17/7/02

CAMIVA
SA au capital de 870 168,50 Euros
73231 ST ALBAN LEYSSE CEDEX
Tél. : 04 79 75 66 66
Fax : 04 79 70 54 40

NOTA : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R85, R87 à R97, R103, R104 et R104-1 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
— d'une déclaration à la Préfecture ;
— le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service des Mines.

Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une demande de mise en circulation, le procès-verbal de réception du châssis doit l'accompagner.